

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°2022-58

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (18) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, M. BRIAUX.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : M. BERTHUOT à M. TROADEC, Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme GARNIER, M. CARDIN à Mme MAURIN, Mme ETEVE à Mme LEGENDRE, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. MEYRUEIS, M. BELIN à M. FOSSEY, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001,
Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L2321-3 et R2321-3,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,
Vu la délibération n°36 du 31 mai 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,
Vu le projet de règlement budgétaire et financier en annexe,

Considérant que le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57,
Considérant que ce règlement a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux de la commune,
Considérant que ce règlement décrit notamment les processus financiers internes que la ville de Bouillargues (y compris le CCAS) a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion,

Considérant que la durée de validité de ce règlement est pour la durée du mandat et que toute modification devra faire l'objet d'une délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le règlement budgétaire et financier de la ville de Bouillargues,
- De dire qu'il sera également applicable au CCAS,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage du :

14/12/22
12/12/22

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | 2258DEL |
| Date de la décision : | 2022-12-07 00:00:00+01 |
| Objet : | Règlement budgétaire et financier |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1 - Decisions budgetaires |
| Identifiant unique : | 030-213000474-20221207-2258DEL-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 030-213000474-20221207-2258DEL-DE-1-1_0.xml | text/xml | 849 |
| Nom original : | | |
| 2258DEL.pdf | application/pdf | 141855 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-030-213000474-20221207-2258DEL-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 141855 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 7 décembre 2022 à 14h37min30s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 7 décembre 2022 à 14h37min31s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 7 décembre 2022 à 14h37min38s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 7 décembre 2022 à 14h42min50s | Reçu par le MI le 2022-12-07 |